



# Entre Deux

Supplément d'informations municipales

Entre Deux - Semaine 17, du 26 avril au 1 mai 2021

## FLASH INFOS

### **Hôtel d'entreprises**

La communauté de communes « Plaines et Monts de France » avait réalisé un hôtel d'entreprises sur Moussy dans la zone d'activités de la Barogne. Après le démantèlement, cette compétence a été transférée à la communauté d'agglomération (CARPF). Nous passons l'info aux entrepreneurs actuellement installés à leur domicile : deux cellules de cet hôtel d'entreprises sont libres. Pour ceux qui seraient intéressés, s'adresser à la cellule économique de la CARPF.

### **Poubelles publiques**

Nous avons eu plusieurs remarques concernant ce que certains estiment comme un manque de poubelles sur la commune dans les lieux publics. Nous allons refaire un point sur de nouvelles implantations là où cela serait nécessaire. En attendant nous remercions les promeneurs d'utiliser les poubelles existantes même si cela demande quelques pas supplémentaires lors de leur promenade.

### **Pratique du motos cross illégale et dangereuse**

Vous êtes nombreux : promeneurs, joggers et autres amoureux de la nature à vous plaindre des motos qui pratiquent sur nos chemins en toute illégalité et au mépris de la sécurité. Malgré tous les dispositifs mis en place, cette situation perdure. Lors d'une récente intervention de la gendarmerie, un jeune de la commune qui circulait illégalement a été appréhendé et mis en garde à vue suite à son refus d'obtempérer. La moto a été saisie et détruite après la décision du procureur de la République

### **Concours des villages et maisons fleuries**

Les beaux jours arrivent et pour nous aider à sortir de cette période de confinement dont tout le monde en a assez, sans pour autant cesser les gestes barrières et la vaccination, une fleur sur chaque fenêtre de nos maisons serait aussi une façon de mettre de la couleur dans les rues de notre beau village.

**Bernard Rigault, Maire de Moussy le Neuf**

## INFOS ADMINISTRATIVES

### **Procuration dématérialisée**

Un électeur peut voter par procuration pour toute élection : municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielle ou référendum. "Maprocuration" est un nouveau service complémentaire de la procédure papier proposé par le ministère de l'Intérieur. Ce dispositif permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site officiel <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

### **La fibre optique**

Sem@fibre et Covage nous informent qu'à ce jour, 900 logements sont raccordables et 80 vont l'être très prochainement. Vous trouverez sur le portail web de Covage : <https://www.covage.com>, un test d'éligibilité, une FAQ et un lien vers les opérateurs référencés sur le réseau. Pour toutes questions ou problèmes rencontrés : formulaire CONTACT en bas de page du site de Covage.

## EMPLOIS-FORMATIONS

### **L'obligation de formation**

À partir de la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Les missions locales sont chargées de sa mise en œuvre et de son contrôle. Contactez la Mission Locale de Mitry-Mory au 01 64 27 10 15 ou par mail [ml.mitry@orange.fr](mailto:ml.mitry@orange.fr)

## RESTAURANT SCOLAIRE

### **Des menus dignes d'un 3 étoiles**

Les enfants qui ont la chance de fréquenter le restaurant scolaire avril/mai vont pouvoir encore une fois apprécier les bons plats du Chef Sylvain (Société Gérès) et des produits locaux et bios (pour partie). Bœuf Stroganoff, colombo de poisson, Porc émincé

aux oignons, tajine de poisson accompagnés de pommes  
Boulangère de Moussy, crudités et petits légumes moussignols et autres produits Bios. Menu élaboré par la classe de CE1 de Mme PERTUSINI.



## ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

L'association des Commerçants vous rappelle que vos commerces de proximité de l'association continuent de proposer des services sur place, à commander par téléphone ou "click and collect" et à emporter.

### **Célinna Beauté :**

6 rue Bonneret – Tél. : 01 60 36 09 53. Passer commande par téléphone pour vos produits GUINOT et cartes cadeaux. A retirer sur place ou possibilité de livraison.

### **Faubourg Coiffure :**

6 rue Bonneret – Tél. : 01 60 03 24 53. Ouvert de 9 à 19h du mardi au samedi sans interruption, avec ou sans rendez-vous. Coupes, soins, botox... tout est possible ! Surprises pour les beaux jours

### **SunHair Coiffure :**

6 rue de l'Eglise – Tél. : 01 64 02 69 71. Ouvert de 9 à 19h du lundi au samedi. Coiffure, esthétique et onglerie. Promo fête des mères. Appelez-nous pour en savoir plus.

### **Tri Ann :**

6 rue Bonneret – Tél. : 0164440262/0699405407  
Ouvert jeudi, vendredi et samedi. En livraison le soir, commande par téléphone. Burgers faits "Maison", formule avec frites et boisson.

### **Angel Fleurs :**

27 rue Cambacérès – Tél. 06 14 71 39 68. Ouvert Ma/J 10-12h & 15h30-19h + V/S 10-12h & 15h30-19h30 + Dim 10-13h. Fleurs pour cérémonies, nettoyage et fleurissement des tombes, Interflora & Florajet.

### **Génération Optique :**

6 rue Bonneret - Tél. 01 60 03 35 80. Ouvert du lundi au samedi 10h à 18h. La 2<sup>ème</sup> paire de grande marque est offerte ou moins 40 % + 2<sup>ème</sup> paire.

### **Bar Ile de France :**

2 place de la Croix - Tél. 07 63 47 77 26  
Ouvert mardi au samedi de 7h30 à 12h et 14h à 18h. Le dimanche de 8h30 à 12h. Thé, café, boissons fraîches à emporter.

### **Intermarché :**

Route de Vémars – Tél. : 01 60 03 11 74. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h45 et dimanche de 9h à 12h30. Alimentation & divers, carburants.

Nous diffuserons la suite de la liste des commerces de l'association et les autres sur le prochain Entre Deux.

## ENVIRONNEMENT

### **Les encombrants**

En dehors des jours de collecte en porte à porte, Le SIGIDURS organise la collecte dans les déchèteries de Bouqueval, Gonesse, Sarcelles, Louvres, Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory.

### **Maisons Fleuries**

Le jury communal est constitué. Cette année est particulière, la commune va tout faire pour obtenir la 4<sup>ème</sup> fleur. Le département passera afin d'attribuer un prix aux concurrents qui se seront inscrits au concours des maisons, jardins et balcons fleuris. Toute personne intéressée doit contacter Brigitte LEGARNEC au 0687446628. La demande de participation se fait via l'Email suivant : [brigitte.legarnec@moussyleneuf.fr](mailto:brigitte.legarnec@moussyleneuf.fr)  
Vous comptant nombreuses et nombreux.



## RAPPELS REGLEMENTAIRES

### **Brûlage des herbes :**



Rappel : tout brûlage sur le domaine public est interdit. Dans les propriétés privées, il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux et autres détritiques, matériaux (pneumatiques, huiles, cartons, plastiques, moquettes etc ... ), à n'importe quel moment de la journée et de l'année. Arrêté N° 127AG09.

## EN CAS D'URGENCE



**Dentistes de garde : 08 92 23 11 28**

**Médecins de garde et Smur : 15**

**Pharmacie de garde : voir à la pharmacie.**

**Gendarmerie : 01.60.03.00.19**

**Police intercommunale : 01.34.31.31.21**

**Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)**

**Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33**

**Taxi/VSL : 06 07 76 59 45**

### **Emplacements défibrillateurs :**

**1 à l'entrée de la salle de l'Erable, rue de l'Erable**

**1 à côté du patio d'entrée du Groupe Scolaire du Chêne, 1 sur le mur de la mairie annexe, côté parking de la Poste, sous l'auvent,**

**1 à la Résidence Séniors Autonomes près de la maison commune, 1 à la Factory, face à Intermarché.**